

par la participation du gouvernement fédéral au programme d'assurance-hospitalisation du Québec. Peut-être avait-il songé que nous aurions un gouvernement libéral dans le Québec en 1960, et que la province obtiendrait un programme d'hospitalisation, et peut-être avait-il, en conséquence, prévu cela dans son budget. Je n'en suis pas sûr.

Je ne suis pas convaincu qu'il ne faudra pas, cet hiver, dépenser beaucoup plus que ce qui est prévu jusqu'ici dans les crédits supplémentaires au chapitre de l'assistance-chômage. Je me demande combien, au juste, de travaux publics seront abandonnés, alors qu'il faudrait à tout prix créer de l'emploi. Le ministre a donné à entendre hier soir qu'on abandonnera pour environ 30 millions de dollars de travaux, en plus de ce qu'il prévoyait le printemps dernier. Je me demande si ces postes se rattachent aux mesures destinées à créer de l'emploi et dont il est question dans les prévisions du gouvernement fédéral.

Au cours du débat sur le budget, au printemps, le ministre a donné à entendre qu'il y aurait un excédent de l'ordre de 40 millions de dollars au compte de la sécurité de la vieillesse. Depuis le mois d'août non seulement les recettes générales sont à la baisse mais il semble que pour les mois d'août, septembre et octobre, la caisse spéciale de l'assistance vieillesse accuse la même tendance. Je doute fort que le ministre trouve dans la caisse des fonds suffisants pour combler le déficit de l'année précédente dont il n'a pas voulu tenir compte, le printemps dernier, dans les comptes nationaux de 1959-1960.

À l'égard de la caisse de la sécurité de la vieillesse, on constate un résultat financier extrêmement intéressant. Si l'on examine ce que représente par rapport à \$55 la somme de \$9 dont le gouvernement se vante d'avoir augmenté la pension régulière et si l'on applique la fraction qu'elle représente à la somme de 600 millions qui est déboursée à cette fin, on constate que l'augmentation correspond à 100 millions pour l'année. Si d'autre part, on examine le côté des recettes, on constate que pour chaque dollar que le gouvernement verse à la caisse de la sécurité à la faveur des nouveaux impôts qu'il a levés en 1959, il touche environ \$2, de sorte que la proportion est de 2 pour 1.

L'hon. M. Pickersgill: C'est une nouvelle justice sociale.

M. Browne (Vancouver-Kingsway): La population paye moins de taxes que quand vous étiez au pouvoir.

L'hon. M. Pickersgill: C'est faux.

[M. Benidickson.]

M. l'Orateur suppléant (M. Rea): A l'ordre!

M. Benidickson: Je ne suis pas pour passer en revue, à cette étape-ci, les résolutions particulières qui pourront être plus tard discutées chacune à son heure. Comme je l'ai dit, même s'il faut chercher beaucoup dans le budget pour trouver de quoi approuver, il renferme cependant certaines choses que j'ai déjà approuvées. Mais comme il arrive trop souvent, mon honorable ami manque de franchise quand vient le temps de donner les vrais mobiles des changements survenus. L'une de ces choses,—et je n'ai rien à redire à son sujet parce qu'apparemment elle vise à éliminer les injustices à l'égard des revenus de placement,—est celle-ci.

M. Bell (Carleton): Pourquoi ce préambule sarcastique alors?

M. Benidickson: Nous constatons que le gouvernement se propose d'enlever la surtaxe de 4 p. 100 sur les revenus de placement. On prétend que les actionnaires bénéficieront de ce soulagement, surtout parce qu'il y avait une injustice, en ce sens que les autres genres de revenus de placement, comme les pensions, les rentes et ainsi de suite, étaient exemptés de cette surtaxe. Mais pour revêtir cette décision de son approbation, le ministre nous parle des veuves éploérées et des autres malheureux qui ont perdu le gagne-pain de la famille. Je veux rappeler à la Chambre que les revenus provenant de placements sont déjà exempts d'impôts jusqu'à concurrence de \$2,500 par année. Donc, celui qui ne tire que de faibles revenus provenant de placements est déjà à l'abri de cette surimposition de 4 p. 100.

M. Bell (Carleton): L'honorable représentant a-t-il dit que la proposition lui convenait?

M. Benidickson: J'ai dit que je ne m'y opposais pas. Ce que je désapprouve, c'est que le ministre cherche toujours à déguiser ses explications...

L'hon. M. Pearson: Fausses explications!

M. Benidickson: Dans son explication d'aujourd'hui, quand il nous parle des revenus modestes, il ne vise pas vraiment à faire disparaître une distinction injuste.

M. Bell (Carleton): Le député a l'intention de voter en faveur de cette proposition, n'est-ce pas?

L'hon. M. Pickersgill: Toujours la même question!

M. Bell (Carleton): L'honorable représentant va-t-il y répondre?